

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# LA PETITE REVUE



RÉDIGÉE  
EN COLLABORATION

Economie Politique et Sociale  
Philosophie—Littérature



Le numéro : 5¢  
L'abonnement : \$1.00

BOITE DE POSTE 2177  
TEL. BELL : Main 2256

ALPH. PELLETIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR  
36, rue Saint-Laurent, 36

# LA PETITE REVUE

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,  
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTREAL, 20 FÉVRIER 1900

N° 4

## NOTE

Nos lecteurs ont appris par les journaux anglais que LA PETITE REVUE, dans la personne de son propriétaire et de son imprimeur, était poursuivie au criminel pour un prétendu libelle blasphématoire publié le 1er juillet dernier.

Nos lecteurs comprendront la réserve que nous impose notre déférence envers les autorités judiciaires ; l'affaire attend sa solution juridique, et tant que cette solution, quelle qu'elle soit, n'aura pas été donnée, il importe à notre dignité, autant qu'à notre respect pour la justice, que nous demeurions muets sur une cause si délicate qui nous intéresse à tant de titres.

## APLATISSEMENT

Le lieutenant-colonel Gordon, officier commandant le district militaire de Montréal, doit partir prochainement pour l'Afrique-Sud.

Les officiers de la brigade de Montréal se sont réunis, samedi soir, le 17 février, à la " Place Viger," pour lui donner un *send off* enthousiaste et retentissant.

Le lieut.-col. Gordon est un parfait gentilhomme et un bon officier. Nous approuvons cette démonstration de fraternelle sympathie de la part des officiers des différents bataillons du district militaire de Montréal.

Plusieurs discours ont été prononcés à cette occasion. Le capitaine Larochelle, officier commandant la compagnie No 5 du 85e bataillon, a été appelé pour parler au nom des Canadiens-Français. Le capitaine Larochelle est un homme bien connu à Montréal. C'est un avocat distingué, recorder de la cité de Saint-Henri, et orateur vibrant. Son discours était frappé au coin du bon goût.

Le rouge de la honte nous a cependant monté au front quand nous avons entendu M. Larochelle, parlant au nom des Canadiens-Français,

flétrir ignominieusement les grands Canadiens qui se sont levés, en 1837, pour défendre les droits du peuple opprimé.

Comment un libéral éclairé, un homme intelligent comme M. Larochelle a-t-il pu lancer une phrase aussi malheureuse ?

Quelle aberration !

Il voulait prouver la loyauté de nos compatriotes et il a parlé de 1775, de 1812 ; parfait, c'était *ad hoc* !

Mais pour étayer cette thèse de loyauté, il faut être bien peu fier de sa race, il faut avoir honte du sang qui coule dans nos veines pour cracher ainsi à la figure des Papineau, des Nelson et des Chénier.

Ces grands citoyens, qui ont écouté leur grand cœur de patriote et qui ont dit à la fière Albion : Halte-là, tu ne voleras pas nos droits !

Il eut été si facile et si digne pour M. Larochelle de se taire !

M. Larochelle est pourtant un homme qui a écouté autrefois les dictées de son cœur de Canadien-Français. Il a signé de son nom, dans les colonnes de *La Patrie* de jadis, un article intitulé : *Ave Cesar morituri te salutant*. Dans cet article, il stigmatisait le César ultramontain. Il parlait "des ligueurs cléricaux et torys qui ont pactisé avec l'ultra-protestantisme."

Nous avons relu avec émotion les lignes où sa plume vengeait la mémoire de nos héros. En parlant de ces ultramontains farouches, il disait : "N'ont-ils pas acclamé Colborne et traîné dans la fange la mémoire des patriotes qui arrosèrent de leur sang généreux les racines de l'arbre de nos libertés nationales."

Et c'est le même homme qui aujourd'hui, parce qu'il porte l'habit rouge, injurie les patriotes de 1837 !

Certes, M. Larochelle peut ambitionner de l'avancement dans les cohortes anglaises, c'est légitime !

Trahir son passé, insulter nos héros, pour obtenir un grade, c'est par trop.....pratique. C'est indigne ! M. Larochelle s'est aplati et il a rougi.

De qui ?

De ceux qui ne se sont pas aplatis. De Papineau et de tous les géants de notre histoire.

Les Anglais présents à ce banquet ont du être surpris d'entendre dans la bouche d'un homme de l'importance de M. Larochelle une trahison aussi basse.

L'en estimeront-ils davantage ? Les Anglais sont trop fiers pour estimer les flagorneurs.

Nous nous souviendrons, M. Larochelle, que, comme un esclave, vous avez léché les griffes du léopard anglais. Ces griffes qui sont encore rouges du sang des martyrs de cette glorieuse époque !

Vous avez traîné nos héros dans la boue, malheureux compatriote, nous ne l'oublierons pas !

UN MILITAIRE CANADIEN-FRANÇAIS.

## PENSIONS DE VEUVES

*La Presse* a provoqué un mouvement fort louable en faveur d'une pension à accorder à la veuve du recorder de Montigny. Sur les 49 personnes dont elle nous a fait connaître l'opinion, 41 semblent être pour une pension viagère, et 8 sont pour une indemnité une fois versée.

Bien que *La Presse* ne nous ait pas demandé notre avis, nous allons le donner tout de même, car nous prétendons que nous sommes aussi capable de prononcer sur ce cas que M. Jos. Riendeau, dont l'opinion s'épanouit à la queue de toutes les questions posées à la cantonade.

Non-seulement nous sommes partisans d'une pension viagère en faveur de la veuve du recorder de Montigny, mais nous estimons que les veuves de tous les fonctionnaires devraient recevoir d'office, de droit, une pension viagère dont le taux est à établir. Ceci dit pour prendre date; (car nous nous proposons de traiter en détail cet important sujet) on nous permettra de prendre part au débat soulevé par *La Presse*.

Certes, l'intention de notre grand confrère est excellente en soi, de même que les avis exprimés à ce sujet sont tous fort justes. Cependant nous n'approuvons pas la forme donnée à cette manifestation, parce qu'elle ressemble trop à une aumône, alors que cette demande de pension devrait être une sorte de *test case* en faveur d'une règle générale à établir, accordant à toutes les veuves de la catégorie de Madame de Montigny le *droit* à une pension de cette nature.

On veut honorer la mémoire d'un magistrat digne du respect de tous, même de celui de ses adversaires, et l'on commence par humilier sa veuve et ses enfants! Que signifient cet apitoiement général sur une honorable famille qui, en somme, ne demande rien? Il s'agirait d'envoyer une tonne de charbon et un pain de six livres à un pauvre ménage dans la détresse qu'on ne ferait pas plus de cérémonies. A notre sens, il ne s'agit pas d'un secours, il s'agit d'un droit à fixer une fois pour toutes. L'intéressante famille du regretté recorder en fournit l'occasion, c'est bien; mais qu'on s'abstienne donc de blesser la très juste susceptibilité des membres de cette famille par une avalanche d'émotions de commande et de circonstance. Ces choses auraient dû se passer dans les sphères officielles et n'avoir, pour l'instant, qu'un écho très affaibli dans la masse. Si l'on voulait agir auprès du pouvoir législatif par voie de pétitionnement, il suffisait de rédiger une demande motivée, dignement documentée, et de la présenter à la signature des personnes appartenant aux classes dirigeantes et à celles dont l'opinion éclairée peut avoir du poids. Au lieu de cela, on a arrêté

dans la rue ou dans les couloirs du palais les gens dont on désirait l'avis, on a pris leurs réponses sténographiquement et l'on a servi le plat tout cru dans *La Presse*, sans s'inquiéter si ce procédé n'était pas attentatoire à la dignité d'une famille honorable.

Ce n'est pas ainsi que nous comprenons la reconnaissance publique. Le recorder de Montigny a rempli sa charge avec honneur et avec zèle. Au service de la Ville il a ruiné sa santé et abrégé son existence, il a donc droit, dans la personne de sa veuve, à la juste rétribution de ses loyaux services. C'est cela qu'il faut demander et obtenir, non une aumône. Et ce n'est pas seulement pour Madame de Montigny qu'il faut l'obtenir, c'est pour toutes les veuves des magistrats et des fonctionnaires publics à qui la Ville ou l'Etat accorde une pension de retraite. Cette pension, comme dans presque tous les pays d'Europe, devrait être reversible à la veuve, dans une proportion à déterminer.

Tout le reste, consultations écrites ou orales, n'est que du snobisme, ou quelque chose de pire.

J.-B.

---

## LOMBROSO

Lombroso, l'homme aux théories, me fait l'effet, après m'en avoir imposé comme à tant d'autres, de n'être qu'un vulgaire farceur. C'est son dernier volume sur les anarchistes qui m'a ancré cette idée dans le cerveau, et rien ne pourra désormais la déloger.

Selon Lombroso, il y a des gens qui *naissent* gredins et d'autres qui *naissent* vertueux. Si cette désolante théorie était confirmée, il faudrait renoncer à tous les bienfaits de l'éducation pour n'admettre que la fatalité. Il faudrait également absoudre tous les crimes, puisque les criminels, privés du libre arbitre, ne seraient que des malheureux obéissant à une impulsion irrésistible.

Pour étayer sa théorie, Lombroso va dans les prisons, dans les bagnes, éplucher les malheureux qui y sont parqués, et, lorsqu'il a constaté une anomalie qu'il qualifie de tare, quelque insignifiante qu'elle soit pour l'organisme, il s'empresse de la cataloguer et d'en faire des statistiques qui démontrent clair comme la nuit qu'un pied-bot, une tache pigmentaire sur le corps, un poil mal placé, une oreille non conforme à l'esthétique qu'il s'en fait ou un muscle anormal, prédestinaient fatalement celui qui est affligé d'une de ces anomalies à finir sa vie au bagne ou sur l'échafaud.

Si l'on passait à une expertise semblable tous les individus, honnêtes ou non, fort peu, cela est certain, sortiraient indemnes de cet examen. Qui n'a, en une partie quelconque de son corps, une de ces fameuses *envies* où les mères voient tant de choses ; qui peut affirmer

avoir les oreilles, le nez, les muscles absolument conformes au canon que nous nous faisons de l'esthétique ? Et, de fait, il se présente des cas où il suffit à Lombroso d'une différence de trois ou quatre unités, pour classer dans la catégorie des criminels nés des porteurs de stigmates qui se trouvent à nombre presque égal chez ceux dits honnêtes, et dont la multiplicité prouve qu'ils n'ont, en réalité, aucune signification.

Du reste, il ne faut pas perdre de vue que M. Lombroso opérant ses investigations parmi la population des bagnes et des prisons, il n'y a rien de surprenant à ce qu'il arrive à constater chez ses sujets des tares de dégénérescence. Ce qu'il serait plus urgent d'élucider, ce serait de savoir si elles sont acquises, ou si l'individu est né avec.

Quoi d'étonnant à ce que des gens qui ont passé une partie de leur vie en prison, dans un milieu bien fait pour dégrader les individus, qui, au surplus, se livrent à la débauche, à l'alcoolisme, etc., acquièrent des tares physiologiques ? Il n'y a pas besoin d'être criminel pour cela. Où est la différence physiologique entre un alcoolique criminel et l'alcoolique resté honnête ?

Mais Lombroso définit-il au moins la criminalité ? Pas le moins du monde ; pas besoin de perdre son temps à définir ce qui l'est déjà. Le code n'est-il pas là tout prêt ? Est crime tout ce qui est puni par la loi. Juste ou injuste, M. Lombroso se soucie peu de ce détail. Du moment qu'elle existe, la loi doit être observée ; qui la viole est un criminel. D'où l'on peut conclure sans paradoxe que le progrès est dû à la criminalité, puisqu'il ne s'est opéré qu'à la suite d'un nombre considérable de révoltes contre la loi.

Il en est de même pour les révolutions politiques et pour ceux qu'il dénomme *les criminels politiques*. Il ne se fatigue pas à en chercher les causes : c'est toujours l'alcoolisme. A l'appui de sa thèse M. Lombroso cite quelques noms des révolutionnaires de 1789-93, de 1848 et 1871, connus comme des ivrognes — à ce qu'il affirme —, et voilà des mouvements historiques caractérisés d'un trait de plume !

Du reste, il a encore une explication en réserve. Citant des périodes ou des insurrections qui éclatèrent simultanément en plusieurs localités, cela tient, selon lui, à *l'esprit d'imitation* !

Je ne vois pas bien les gens s'armant contre l'autorité et se faisant casser les membres, si ce n'est la tête, simplement pour faire comme leurs voisins. Moi qui n'ai pas créé d'école, j'aurais supposé, tout bonnement, que les causes qui avaient fait se révolter les uns, existaient aussi pour les autres. Mais il faut croire que des raisons si simples ne sont pas faites pour les grands hommes qui travaillent dans les statistiques.

M. Lombroso est également convaincu que les causes les plus futiles peuvent pousser les gens à la révolte. Et cela se comprend,

puisque'il est persuadé que les insurrections sont le fait de gens venus au monde avec des tares de criminalité, il est évident que le prétexte le plus frivole va leur faire dresser des barricades. Le plus étonnant même, c'est qu'ils aient besoin d'un prétexte.

Et, pour confirmer ce qu'il avance, M. Lombroso cite plusieurs insurrections dont le point de départ aurait été dû à des faits insignifiants. Moins infatué de sa théorie, M. Lombroso aurait pu se demander si le fait insignifiant n'avait joué là que le rôle de l'étincelle qui met le feu aux poudres, et s'il n'y avait pas, auparavant, un état de tension qui ne demandait qu'à éclater. Mais lorsqu'on a des théories préconçues, il est sage parfois de ne pas trop approfondir les choses.

Passons maintenant au galinatias :

“ Une des applications les plus nouvelles et à la fois plus pratiques de l'anthropologie criminelle, c'est celle qui, partant de l'horreur de l'homme pour le nouveau, de son misonéisme comme base juridique du crime politique, qui jusqu'à présent s'étant soustraite aux efforts des juristes, et de l'étude physiognomique et biologique du criminel politique, établit la différence entre la véritable révolution, toujours utile et féconde, et les révoltes toujours stériles et nuisibles.”

Ça manque un peu de clarté ; mais un autre alinéa nous aidera à démêler ce qu'a voulu dire M. Lombroso. Cet homme a la prétention de juger un criminel d'après sa physiognomie et d'affirmer, avec certitude, quand une révolution est féconde, et quand elle est nuisible.

Son critérium ? La réussite !

Celles qui portent leurs fauteurs au pouvoir, les mettant à même d'accorder de grosses faveurs à ceux qui chanteront leurs louanges, très bonnes. — Celles qui avortent et envoient leurs auteurs au bagne, nuisibles. — Pas plus malin que cela.

Et, comme conclusion physiognomique, les auteurs de celles qui réussissent ont des têtes admirables. Les auteurs de celles qui avortent des têtes de bandits.

Si l'outrecuidance de M. Lombroso se bornait à émettre des théories et à faire des livres, cela aurait peu d'importance ; mais ce Bertillon italien est appelé à témoigner dans des procès, à peser sur l'esprit des juges avec ses élucubrations : voilà où il devient vraiment dangereux.

Il cite un cas où il fut appelé à *expertiser* un individu accusé de crime, et où il conclut à la culpabilité, en l'absence de toute preuve, parce que l'accusé avait des oreilles en anses, une mâchoire proéminente, des tatouages, une tante hystérique et un cousin fou, et il s'indigne de ce qu'il fut acquitté !

Veut-on maintenant savoir ce que signifient ses chiffres ? En di-

vers endroits j'ai relevé des erreurs comme celle où il affirme que, parmi les délits, les attentats aux mœurs figurent pour 150 pour cent. Je demande la clé de cette singulière arithmétique.

Ayant trouvé, parmi les accusés, des individus qui savaient lire en plus grand nombre qu'autrefois, il en conclut que l'instruction pousse à la criminalité. Il ne s'est pas encore aperçu que l'instruction étant plus répandue, les illettrés deviennent plus rares.

Il démontre, il est vrai, que la criminalité a augmenté, en même temps que l'instruction, mais il faudrait savoir si les causes du crime ne vont pas, elles aussi, en augmentant.

Alors que tous les hommes de cœur veulent la suppression de la prostitution, M. Lombroso en demande la diffusion dans les campagnes, pour prévenir la criminalité, dit-il, alors qu'en d'autres passages il la considère comme une forme de la criminalité chez la femme.

Se targuant de quelques essais opérés sur des criminels qui, changés de milieu, de climat, mis à même de gagner leur vie en travaillant, sont retournés à leur milieu criminel, il en conclut que ceux qui prétendent changer les mœurs en changeant le milieu ne sont que des imbéciles qui ne savent pas de quoi ils parlent.

M. Lombroso, sans doute, a pris quelques termes scientifiques, comme : hérédité, régression, atavisme, alcoolisme, etc., pour des baguettes magiques qu'il s'agit d'invoquer pour leur faire réaliser ce que l'on désire.

S'il s'était donné la peine d'étudier ce dont il parle, il saurait que la loi d'évolution n'a de valeur qu'autant que le temps lui permet d'agir, et que lorsqu'on dit qu'il faut changer le milieu pour changer l'individu, cela implique non-seulement que le temps entre en œuvre pour opérer, mais qu'il faut aussi que l'individu, l'évolution s'opérant, travaille lui-même à changer le milieu. Les essais qu'il nous cite ne prouvent rien. On a pris des individus avachis, pervertis par une vie de débauche, de crimes, de prison, c'est absurde de croire qu'ils vont changer du jour au lendemain. Cela peut arriver, cela dépend du degré d'avilissement de l'individu, mais comme on descend une pente plus vite qu'on ne la remonte, il y a des chances pour que certains n'arrivent pas à la remonter ; mais cela n'infirme en rien l'influence du milieu.

En résumé, la réputation de M. Lombroso est considérablement surfaite, et je ne suis pas fâché que son dernier ouvrage m'ait fourni ici l'occasion de le démontrer.

H. R.

---

Tout dans l'univers est progressif ; rien ne remonte vers son origine, et demander le salut au passé, c'est chercher la vie dans les tombeaux.

LAMENAIS.

## CORRESPONDANCE

## LIBRE PENSÉE

Deux mots bien inoffensifs, mais deux mots dont l'union fait trembler les potentats de l'arbitraire.

La pensée est le plus bel attribut de l'âme ; il n'y a pas de mal à dire tout haut que l'homme doit en réclamer la jouissance pure, pleine et entière. La pensée est une lumière répandue dans l'âme par l'Auteur de la nature pour guider nos pas dans les sentiers difficiles de la morale ; et la raison est l'ensemble de nos facultés au moyen desquelles nous distinguons le vrai du faux, le bien du mal ; et quand un être humain en est privé au point qu'il ne peut distinguer le bien du mal, on est en droit de le reléguer au nombre des insensés.

Et, chose inconcevable, foule de docteurs ne se lassent point de déclamer contre la raison.

Ayant conscience de la responsabilité morale de nos opinions et de nos actes, nous sommes en droit de proclamer que les principes de la libre pensée sont absolument nécessaires dans le conflit des idées politiques et religieuses, et ce, dans l'intérêt du progrès et du bonheur de l'humanité.

La libre pensée n'est pas une conclusion particulière de l'esprit, mais elle est la voie dans laquelle cette conclusion a été donnée par l'exercice libre de la raison par le moyen de l'expérience soutenue, constante, c'est-à-dire, par la science et non par la théologie.

Le temps n'est plus où un homme pouvait penser pour son voisin.

Au milieu des fluctuations de l'opinion publique, le peuple doit penser, et il le doit d'une manière libre. Il doit se respecter en face de sa pensée, et pour cela il lui faut des convictions intimes, de son propre fond intellectuel, convictions passées au creuset de sa pensée propre. C'est ce qui doit se faire surtout en matière de gouvernement, en matière de politique.

Le gouvernement est du peuple ; et ce gouvernement pour être grand, noble, doit être l'œuvre d'un peuple pensant, et non pas l'œuvre de multitudes liées, muselées par l'autorité civile ou une croyance quelconque. La gloire du pays dépend des connaissances, du savoir et de l'indépendance de chacun de ses habitants. Le but principal de la civilisation n'est pas de créer des institutions, mais des hommes et des femmes libres, amis du progrès et intègres ; et les institutions prendront soin d'elles-mêmes.

Les institutions ne devraient pas contrôler la population ; mais celle-ci doit contrôler les institutions.

La civilisation doit être animée par le souffle de la liberté, sans

relâche ; car elle périt dès qu'elle est liée à une croyance, à une église, ou enchaînée par le pouvoir civil. De ce moment c'est un pouvoir incapable de créer quoi que ce soit, c'est une image du passé.

Appuyé sur les colonnes de l'histoire, l'observateur constate que l'autorité est impuissante à résoudre les questions de progrès et de bonheur humain, et ces questions ne peuvent, non plus, être résolues par la force physique. La raison, l'agitation, l'influence et l'éducation doivent intervenir ; le scrutin est préférable à la baïonnette.

Une opinion publique éclairée doit être le berceau de toutes les réformes. L'épée ne doit servir qu'en cas de défense personnelle.

Paix et liberté doivent marcher ensemble dans la voie du progrès qui attend notre pauvre humanité. La guerre n'est pas l'instrument qui nous assurera la liberté de penser. Jamais le canon n'a donné de bonheur au foyer domestique et doté le monde d'une idée glorieuse et rendu un champ fertile.

Le monde ne peut acquérir de la splendeur et produire de chef-d'œuvres que par la raison humaine, la science, la découverte et l'invention. Nous devons recourir à la liberté de penser, car si elle fait défaut, la civilisation chancelle.

La liberté de penser ne promet pas un succès immédiat, car elle n'est pas douée miraculeuse ; elle doit faire son chemin à travers mille difficultés, mais elle est la seule espérance de l'humanité. C'est la source unique de la vérité ici-bas, de l'héroïsme et du progrès.

La liberté de penser est la base de toutes les réformes et le guide le plus sûr dans la solution des questions qui se présentent à notre attention. Il n'y a pas moyen de créer de compromis ; il n'y a pas d'autre voie plus sûre, et c'est folie que d'espérer réussir en en choisissant une autre.

Le passé est rempli des naufrages de la pensée : rappelons-nous les naufrages de la théologie, de la superstition et ceux d'une foi aveugle. Ces antiques naufrages de la pensée n'ont laissé que ruines et souffrances. L'homme n'arrivera au bonheur terrestre que par la libre pensée, le libre examen, l'observation sévère et raisonnée des faits, l'étude de l'expérience, l'interprétation raisonnée des lois de la nature, et le dévouement à l'humanité ; de la même manière il acquerra la vraie richesse, la prospérité, la vertu qui inspire les sentiments généreux, un foyer domestique éclairé par le bonheur et les champs fertiles du labeur.

Les libre-penseurs devraient être les éducateurs de l'espèce humaine. A ceux-ci maintenant de reconnaître leur sphère d'action et d'en accepter avec empressement les nobles devoirs.

Ils ne doivent point rechercher une popularité et un succès éphémères ; mais ils doivent trouver une satisfaction légitime dans le prix et la grandeur de leur œuvre, non dans les résultats apparents, immé-

diats. La qualité, non la quantité, doit être le but de leur ambition. Enseigner à notre semblable l'emploi de sa pensée ; lui enseigner à se conduire suivant sa raison et avec courage ; à étudier les principes généraux, universels de la nature ; à rechercher les lois profondes qui régissent le progrès humain sans s'occuper des intérêts du moment, telle est la mission de tout libre-penseur, mission qui nous obtiendra des mérites et des succès éclatants sur la route du temps.

CITOVEN.

## RENTÉE AU BERCAIL

“ Plusieurs journaux de Berlin assurent, dit l'*Indépendance Belge* du 21 décembre dernier, que le conseil fédéral homologuera la résolution du Reichstag abrogeant la loi bannissant les Jésuites. Cette concession au parti catholique a fait l'objet de délibérations du ministère et d'un rapport à l'empereur. Pour l'instant, le gouvernement a résolu de rapporter les décrets contre les Lazaristes et l'ordre du Sacré-Cœur. Il réservera les Jésuites comme dernier atout pour gagner le centre catholique en faveur de l'augmentation de la flotte.”

Il est bon de savoir que les Jésuites ont été — pour la quatrième fois ? — expulsés d'Allemagne il y a vingt-sept ou vingt-huit ans.

Si, (selon toute probabilité puisqu'il y a en jeu des raisons politiques et budgétaires) les Jésuites sont rappelés en Allemagne, les cléricaux de tous pays triompheront bruyamment, et essaieront de faire croire à une nouvelle conquête cléricale. Ils feindront d'attribuer cet événement à une recrudescence de foi, et ne craindront pas d'affirmer que la protestante Allemagne est en train de se catholiciser.

Les convictions religieuses de l'Allemagne n'ont pourtant subi aucune modification ; seulement, comme sa politique a besoin d'un élément nouveau qui aplanira quelques difficultés à droite pour en provoquer de nouvelles et plus nombreuses à gauche, elle fait un petit *psitt ! psitt !* gracieux, et les Jésuites qui se trouvent toujours prêts, vont de nouveau fouler et ravager le sol germanique.

Le concours que l'on attend d'eux vaut-il le risque auquel on expose l'Allemagne ? . . . C'est l'affaire des Allemands.

Au demeurant, l'événement est loin d'avoir une grande portée, sauf pour ce qui concerne la tranquillité intestine de l'Allemagne. Jamais le gouvernement allemand n'a lutté contre les catholiques dans le but de les persécuter ; mais toujours il s'est défendu avec une rare énergie contre les empiètements cléricaux, qui, chez lui, ont toujours eu un caractère aigu et alarmant.

Voici en quels termes Draper, dans son admirable livre *Les conflits de la Science et de la Religion*, résume les causes qui ont amené en Allemagne le conflit religieux et l'expulsion des Jésuites :

“ Pendant la guerre austro-prussienne, la papauté s’était flatté de voir établir l’ancien Empire germanique et de faire de l’Allemagne une nation catholique. Pendant la guerre franco-prussienne, les Français comptaient, de leur côté, sur des sympathies catholiques en Allemagne. Rien ne fut épargné pour exciter le sentiment catholique contre les protestants. On ne leur ménagea point les injures ; on les dépeignit comme des athées ; on déclara qu’ils étaient incapables d’honnêteté. On répondit que les divisions des sectes présageaient la dissolution prochaine du protestantisme. “ Les disciples de Luther sont les derniers des hommes.” Le pape, lui-même, se flattant sans doute qu’on avait oublié l’histoire, disait :

“ Que le peuple allemand se souvienne que l’Église romaine est l’Église du progrès et de la liberté.”

C’est de cette époque que date surtout l’antagonisme religieux. Pour résister aux tendances usurpatrices de Rome, le clergé d’Allemagne s’organisa, et refusa “ de soumettre ses opinions scientifiques à l’autorité de l’Église.” On alla même jusqu’à accuser le pape d’hérésie.

Les excommunications tombèrent sur les plus fortes têtes, et la destitution de certains professeurs fut impérieusement réclamée, pour faire place à des ultramontains partisans de l’infaillibilité. Le gouvernement prussien refusa toujours de faire droit à ces exigences.

L’Allemagne se souciait peu de se mêler aux disputes théologiques qui divisaient son clergé, et qui étaient alimentées par les défenseurs de la papauté. Elle désirait aussi rester en paix avec Rome. Mais le gouvernement fut bien forcé de reconnaître que les questions agitées de part et d’autres étaient bien plus politiques que religieuses, et que le problème qui se posait était celui-ci : “ Qui est le maître dans l’État du gouvernement civil ou de l’Église ? ”

Les prétentions cléricales s’affirmaient de jour en jour. Un professeur de l’Université avait été excommunié. Les autorités ecclésiastiques, ayant vainement exigé sa destitution, dénoncèrent les membres de l’autorité civile comme des révoltés contre la religion. L’empereur ayant pris parti pour son gouvernement, l’organe du parti infailibiliste, selon Draper, le menaça de l’opposition de tous les bons catholiques, et lui dit que dans un conflit avec le pape, les systèmes du gouvernement pouvaient bien être changés.

L’autorité ne peut appartenir à deux pouvoirs à la fois. Le temporel et le spirituel se disputant sa possession, un conflit était inévitable. La Prusse, malgré son désir de conserver des relations amicales avec Rome, fut forcée d’entrer en collision avec elle.

Pour beaucoup la question se pose de savoir quel a été l’agresseur ; mais pour nous qui savons avec quelle âpreté le cléricisme poursuit son œuvre d’accaparement, pour nous qui connaissons son esprit d’hostilité contre la civilisation et le progrès modernes, la réponse à cette question est facile.

Le gouvernement prussien usa alors de représailles. Il com-

mença par supprimer, au ministère des cultes, le département catholique.

C'était une rupture radicale.

Vers la fin de 1871, le parlement fit une loi qui livrait aux tribunaux jugeant au criminel tous les ecclésiastiques qui troubleraient la paix publique, soit par leurs paroles, par leurs actes ou par leurs écrits.

De plus, conséquente dans ses principes, l'Allemagne ordonna la laïcité de l'enseignement.

La faction la plus bruyante et la plus belliqueuse dans cette insurrection des pouvoirs religieux contre le pouvoir civil fut la faction des Jésuites. Ces propagateurs de la dissolvante doctrine de Loyola prêchaient partout et ouvertement que dans les matières religieuses la législation civile ne pouvait avoir aucune action. Ils auraient eu raison s'ils n'avaient assimilé aux matières religieuses leurs agissements les plus profanes. Las de ces procédés cauteleux, le gouvernement allemand décréta l'expulsion des Jésuites. Cette mesure fut universellement applaudie.

Après plus d'un quart de siècle de tranquillité l'Allemagne, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, veut rappeler ces hommes néfastes. C'est bien. Mais nous remarquons que la jaectance des bons Pères n'a rien perdu de ses qualités dans l'exil.

À quel mobile ont obéi les socialistes en votant le libre accès du territoire allemand pour les Jésuites, c'est ce que nous ignorons. Que les courtisans de l'empereur aient eu besoin de ces agents peu scrupuleux pour les aider dans leur besogne préparatoire de conquêtes futures, cela s'explique aisément : mais le suffrage des radicaux et des socialistes est plus bizarre.

Nous pensons que, pour ces derniers, c'est fini de rire, quoiqu'ils semblent ne pas s'en douter.

Ceci, du reste, nous importe peu. Ce que nous voulons retenir de cet événement d'une politique inavouée, c'est simplement que sous un gouvernement autoritaire en dépit de son apparence démocratique, le peuple risque toujours d'être victime des calamités les plus redoutables lorsqu'il s'agit du caprice, de l'ambition ou de l'entêtement du souverain.

Les Jésuites ne rentreront sûrement pas en Allemagne pour donner une nouvelle impulsion à la foi des fidèles, mais pour aider de leurs manœuvres un empereur orgueilleux, affolé de sa puissance temporaire. Ce ne sont pas des apôtres, ce sont des complices.

Nous doutons que ce rôle ajoute quelque chose aux titres qu'ils possèdent à l'admiration de l'humanité.

GALLI.

## LA POLICE

Jedi dernier, M. Pêchevin Lebeuf, le nouveau président du comité de police, a réuni dans la salle d'audience de la cour du recorder tous les policemen et les officiers qui n'étaient pas de service, et leur a dit, ou à peu près :

Messieurs,

Vous savez tous comment je suis arrivé ici, et comment je suis devenu le président de la commission de police, que je considère comme la plus importante commission de la ville de Montréal.

C'est pour faire votre connaissance que je vous ai convoqués, — c'est afin que vous sachiez à qui vous aurez affaire que j'ai demandé cette entrevue. C'est aussi afin de vous faire comprendre que vous aurez affaire à un ami et non à un dictateur. Je suis certain que si je reste deux ans à la tête de la commission de police, vous admettrez que j'aurai été votre meilleur ami.

Je désire vous entretenir brièvement sur les devoirs des hommes de police et sur l'importance de votre corps dans la société.

Votre rôle n'est pas secondaire, comme on se plaît à le dire en certains lieux. Au contraire, le rôle que vous avez à jouer est excessivement important. J'oserai dire qu'il est presque aussi important que celui du juge sur le banc.

La police a existé dans tous les pays depuis des siècles. Si nous remontons aux siècles les plus reculés et les plus barbares, nous verrons que ce principe existe. Chez les Grecs on avait organisé des corps de police qui devaient maintenir l'ordre, la paix et sauvegarder les vies et les fortunes.

Le perfectionnement de l'organisation policière s'est produit sous la révolution en France.

Mais ici, notre police est organisée d'après les institutions anglaises. Il y a deux genres d'organisation : 1. La police ordinaire qui veille à l'ordre dans nos rues. 2. Les détectives qui sont chargés de rechercher les coupables qui ont échappé à la surveillance ordinaire.

J'ai ici une définition de la police que je crois juste.

“ La police a été instituée pour maintenir l'ordre public, la liberté, la propriété et la sûreté individuelle. Son principal caractère est la vigilance. La société en masse est l'objet de sa sollicitude.” Voilà en peu de mots le rôle que vous avez à remplir.

Je n'ai pas à m'occuper si vous l'avez rempli dans le passé. Je ne m'occupe que du présent et de l'avenir.

Je veux qu'à l'avenir la police de Montréal soit ce qu'elle doit être, qu'elle exerce la plus grande vigilance, la plus grande intelligence, la plus grande activité. Je ne veux pas d'une police endormie. Je veux des hommes capables de juger par eux-mêmes ce qui doit être fait dans telle et telle circonstance.

Continuant, M. Lebeuf dit qu'il faut que la police veille à l'ordre public sans brutalité, mais au contraire avec douceur. Il faut que la police distingue les voyous d'avec ceux qui ne le sont pas. La police n'est pas dans les rues pour traîner le public dans les cachots ou devant les cours. La police doit être une mère et non une commère.

Elle ne doit pas dévoiler impunément les secrets de famille, ni avertir ceux ou celles contre qui se préparent des causes.

Il faut de la discipline dans le corps de police. Il faut aussi que les membres de ce corps se respectent les uns les autres.

La police ne doit pas accepter de pourboires.

L'homme de police doit être sobre et ne doit pas prendre un seul verre lorsqu'il est en service.

En terminant, l'échevin Lebeuf attire l'attention sur les "coups de bâton" qui coûtent cher à la ville, et demande que la bonne tenue soit à l'ordre du jour dans le département.

L'honnêteté devra être le principal apanage de la police de Montréal, et quand un homme de police commettra une faute, il n'aura pas besoin de demander à un échevin de le défendre, car cela aggraverait sa faute."

Jamais recommandations ne sont venues avec plus d'à-propos. Depuis longtemps la police de Montréal était tarée, non dans son personnel, mais dans son essence. Des procès, des enquêtes, sans compter les scandales qui ne sont pas parvenus à la connaissance du grand public, ont démontré de longue date l'anarchie qui ravageait cette institution. Il était temps qu'une main ferme, qu'une intelligence ouverte, qu'une probité inattaquable vint mettre un terme au relâchement et à l'apathie.

M. Lebeuf, qui semble parfaitement connaître les plaies qu'il doit cicatriser, n'a pas manqué de réclamer des constables qu'ils mettent l'intelligence au service de la vigilance, en leur recommandant de discerner entre ceux qu'ils doivent simplement avertir et ceux qu'ils doivent conduire au poste. Cette recommandation est pleine d'opportunité.

M. Lebeuf a également signalé un abus contre lequel il a mis en garde les agents : l'indiscrétion. Il n'est malheureusement pas rare de voir des secrets intimes de famille colportés dans les faubourgs par les agents qui en ont eu connaissance en raison de leurs fonctions. Il faut que ces indiscrétions, fruit de la légèreté plus que d'un calcul, cessent. Il ne faut pas non plus que les agents fassent usage sans motif sérieux de leur bâton, et il faut surtout que la vieille routine, qui imposait la nuit un itinéraire invariable aux policemen de service, disparaisse et permette au gardien de la paix de se rendre où l'appelle un citoyen en détresse, même si la présence de l'agent est nécessaire dans une rue autre qu'il est obligé d'arpenter.

Dans l'allocution de M. l'échevin Lebeuf aux agents de police, nous trouvons l'indice d'une fermeté, d'une volonté et d'un zèle opiniâtres.

Il était temps qu'un homme de sa trempe vint mettre fin aux scandales petits et gros qui se produisaient trop souvent dans ce département. La sollicitude du nouveau président sera aussi favorable aux agents qu'aux citoyens, et nous félicitons M. Lebeuf, tout en nous félicitant nous-mêmes, de son élévation à ce poste délicat.

## LA DÉCADENCE CATHOLIQUE

Voici une opinion qui n'est pas suspecte d'anti-cléricalisme à outrance.

*La Civiltà Cattolica*, organe des jésuites, dans un de ces derniers numéros, faisait l'aveu suivant :

“ La richesse et la puissance n'appartiennent plus aux nations catholiques ; elles sont devenues l'apanage des peuples qui vivent séparés de l'Église romaine. L'Espagne, l'Italie et la France et une bonne partie de l'Autriche, si on les compare à l'Allemagne, à l'Angleterre, aux États-Unis d'Amérique, sont plus faibles sous le rapport militaire, plus troublées sous le rapport politique, plus menacées dans l'ordre social et plus obérées dans l'ordre financier.

“ Ce n'est plus à l'influence de la papauté qu'on doit la conquête d'une moitié du globe, de l'Asie, de l'Afrique ; c'est à la vertu des armes, de ceux-là qui sont les héritiers de Photius, de Luther et d'Henri VIII. Tous les bénéfices des vastes possessions coloniales de l'Espagne passent aux mains de la République de Washington. La France cède la souveraineté du Haut-Nil à la Grande-Bretagne. L'Italie vaincue en pays abyssin, maintient avec peine son influence maritime, en se rangeant à la suite de l'Angleterre. Et voici que les pays catholiques en sont réduits à subir la loi des pays hérétiques et à marcher dans leur sillon, comme des satellites. Ceux-ci parlent et agissent ; ceux-là se taisent ou murmurent impuissants. Ainsi vont les choses à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; on ne peut plus nier l'évidence : *politiquement le catholicisme est en décadence.*”

Evidemment, la croyance aveugle et l'obéissance passive imposée par le catholicisme même à la servitude et à l'abrutissement, et c'est là la cause naturelle et la cause principale de l'infériorité sociale et intellectuelle des pays catholiques.

---

## PRIVILÈGE DES BARBIERS

Il y encore en Angleterre une loi qui défend aux hommes de métier, artisans, ouvriers, journaliers et tous autres de travailler le dimanche sous peine d'amende. C'est une loi du roi Charles II de gaillarde mémoire, lequel n'oubliait pas le salut des âmes de ses sujets.

Un barbier de Wolverhampton, ville industrielle du centre, ouvrait sa boutique le dimanche ; un monsieur très offusqué de ce qu'on pût songer à se faire la barbe un tel jour, dénonça le coupable à la police.

On poursuit le barbier ; le magistrat le condamna à une amende ; le condamné en appela à la Cour du banc de la Reine. Sur quoi il s'agit de trancher la question : Qu'est-ce qu'un barbier ? Ce n'est pas un commerçant, ni un artisan ; peut-on dire même qu'il exerce un métier ? Au temps où la loi a été édictée, le barbier était en quelque sorte un chirurgien ; lui seul avait dispense de saigner et d'arracher les dents.

Après avoir amplement discuté la question, la Cour a admis l'appel, et annulé le jugement. Les barbiers du Royaume-Uni ont donc licence d'exercer leur profession le dimanche, et beaucoup de gens ne seront pas fâchés de voir une brèche aussi large faite à une loi absurde, qui permet aux puritains de certaines villes des vexations aussi odieuses que tyranniques.

## PÈLERINAGE COLOSSAL

Le pape a convié les catholiques de toutes les nations à organiser des pèlerinages à l'occasion du jubilé de Rome et de la canonisation du chanoine de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.

La date de cette cérémonie est fixée au 24 mai.

Les catholiques français ont répondu à cet appel, et un comité s'est formé sous la présidence du cardinal Archevêque de Paris, pour organiser un pèlerinage national d'hommes qui remplacera le voyage annuel à Lourdes.

Le R.-P. Lémus, supérieur des Chapelains de Montmartre, a été chargé de la constitution des groupes régionaux et de la direction générale de cette exode vers la Ville éternelle qui ne comprendra guère moins de dix mille pèlerins français.

Le pape offre deux mille lits aux fidèles les moins aisés auxquels on assurera, pour 4 fr. 50 (0.90c) par jour, trois repas au Vatican. Les autres pèlerins seront logés à l'hôtel ou dans des maisons particulières à des tarifs spéciaux.

Une quinzaine de trains sont déjà retenus. Le voyage coûtera 65 francs (\$13) aller et retour.

On aura obtenu ces deux perfectionnements — solidarité et association, — lorsque le gouvernement et la nation se fondront l'un dans l'autre de manière à former une véritable commandite nationale basée sur les intérêts et non sur les opinions.